

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 08 / 2024**

OBJET :

-----  
INDEMNITE DE GARDIENNAGE  
D'EGLISE  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

15 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux Février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Madame Dominique LEJEUNE, et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mme CHEUL (pouvoir donné à Mme LEJEUNE) Mme Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mr VERNIOL) et Mme Cécile DE BEIR et Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Serge DROIT a été élu secrétaire de séance

Considérant que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut refaire l'objet d'une revalorisation annuelle, au même taux que les indemnités allouées aux agents publics.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,5% depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2023, le plafond indemnitaire des gardiens a également été revalorisé par la préfecture.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'augmenter l'indemnité de gardiennage, la faisant passer de 90€ à 95€.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

. DONNE UN ACCORD UNANIME pour verser au groupement paroissial une indemnité de gardiennage d'église annuelle.

. FIXE, A L'UNANIMITE, le montant brut de cette indemnité à 95 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6282.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240222-08-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire

